



Diagramme des fonctions et Règlement des compétences

Annexe 1 - Règlement d'organisation

Organe / Comité	AG	ACC	AL	ADRI	AR	ALT	CSE	CSEA	CT	CSF	Off Com	CA	PCA	CN	D	CEO	CEN	Statuts	Règl org.
<b>AG Assemblée générale</b>																			
1	D		C	C								P			P			20.1	
2	D											P			P			20.1	
3	D		C	C								P			P			20.1	
4	D											P			P			20.1	
5	D		P	P								P						20.1	
6	D	P										A						20.1	
7	D		P	P														20.1	
8	D											P			P			20.1	
9	D											P			P			20.1	
10	D											P			P			20.1	
11	D											P			P			20.1	
12	D											P			P			20.1	
13	D											P			P			20.1	
14	D											P			P			20.1	
15	D											P			P			20.1	
16	I											D			P			20.1	
17	D											P			P			20.1	
18	D											P			P			20.1	
19	D											P						20.1	
<b>AL Assemblée de la Ligue</b>																			
20			A				P											39.1	
21	D		P				P											39.2	
22			D				P								P			39.3	
23			D				P								P			39.4	
24			D				P											39.5	
25			D				P					P						39.5	
26	D		A	A			C	C							P			4.2	
27			D				C								P			4.2	
28	D		A	A			C	C							P			4.2	
29	D		A	A			C	C							P			4.2	
30			D				C								P			4.2	
31			D				C								P			4.2	
32	D		A				C								P			4.2	
33			D				C								P			4.2	
34	D		A				C								P			4.2	
35	D		A				C								P			4.2	
36			D				C					A			P			4.2	
<b>Organe / Comité</b>																			
	AG	ACC	AL	ADRI	AR	ALT	CSE	CSEA	CT	CSF	Off Com	CA	PCA	CN	D	CEO	CEN	Statuts	Règl org.



Organe / Comité	AG	ACC	AL	ADRI	AR	ALT	CSE	CSEA	CT	CSF	Off Com	CA	PCA	CN	D	CEO	CEN	Statuts	Règl org.
<b>AR Assemblées régionales</b>																			
72					D														52.1
73					D			P											52.1
74					D														52.1
75					D														52.1
76					A														52.1
77					P	D													52.2
<b>CSE Comité du Sport d'élite</b>																			
78							D									P			71.1
79							D									P			71.2
80							D								P		C		71.3
81							D									P			71.4
82							D					P							71.5
83	D		A	A			C	C							P				6.2
84							D									P			6.2
85	D		A				C		C						P				6.2
86	D		A				C		C						P				6.2
87	D		A				C								P				6.2
88							D								P				6.2
89	D		A				C								P				6.2
90							D								P				6.2
91	D		A				C								P				6.2
92	D		A				C								P				6.2
93							D								P				6.2
94							D					A			P				6.2
95					R		D			A					P				6.2
96					R		D								P				6.2
97							D								P		P		6.2
98					C		A		C			D			P		A		6.2
99					C		A					D			P				6.2
100					C		A				C	D			P				6.2
<b>CSEA Comité du Sport Espoir et Amateur</b>																			
101								C											78.1
102								D							P				78.2
103								D							P				78.3

Organe / Comité	AG	ACC	AL	ADRU	AR	ALT	CSE	CSEA	CT	CSF	Off Com	CA	PCA	CN	D	CEO	CEN	Statuts	Règl org.
104 Etablissement des structures et coordination des championnats au sein des régions et de la SWHL (nombre de groupes/d'équipes par ligue du Sport Espoir et Amateur)								D							P			78.4	
105 Coordination entre les trois Commissions régionales de la relève (Suisse orientale, Suisse centrale et Suisse romande)								D							P			78.5	
106 Prise de décision sur l'engagement de procédures, le retrait et l'acceptation de plaintes ainsi que la conclusion de compromis dans les affaires concernant le domaine du Sport Espoir et Amateur								D							P			78.6	
107 Suspension de clubs du Sport Espoir et Amateur ne respectant pas leurs engagements vis-à-vis de la SIHF et de ses partenaires								D							P			78.7	
108 Prise de décision sur les objets réservés au CSEA en vertu de la loi, des Statuts ou des Règlements de la SIHF ou qui lui sont soumis par le Conseil d'administration								D				P						78.8	
109 Règlement technique y c. annexes	D		A	A			C	C							P				7.2
110 Règlement Label Talent	D			A			C	C	C						P				7.2
111 Règlement Label de recrutement	D			A			C	C							P				7.2
112 Règlement pour l'attribution de l'autorisation de jouer et la formation dans le Sport Espoir et Amateur (U17-Elit), y c. annexe 1				D			C								P				7.2
113 Règlement de jeu	D			A			C								P				7.2
114 Règlement de jeu sections Sport Espoir et Amateur et Sport féminin				D			C	C	C						P				7.2
115 Règlement de jeu, annexes 1 à 4 (Sport Espoir et Amateur et Sport féminin)	D			A			C	C							P				7.2
116 Règlement ordre et sécurité Sport Espoir et Amateur et Sport féminin				D			C	C							P				7.2
117 Règlement juridique	D			A			C								P				7.2
118 Règlement juridique, annexe 2 (Sport Espoir et Amateur et Sport féminin)	D			A			C	C	C						P				7.2
119 Règlement de publicité, annexe 2 (Sport Espoir et Amateur et Sport féminin)				D			C	C		A					P				7.2
120 Règlement des entraîneurs, annexe 2 (Sport Espoir et Amateur et Sport féminin)				D			D	C		I					P				7.2
121 Fixation des rémunérations des arbitres pour le Sport Espoir et Amateur				R			D			A					P				7.2
122 Définition du nombre de joueurs de nationalité étrangère autorisés à jouer dans les ligues du Sport Espoir et Amateur, resp. le nombre de joueurs étrangers autorisés à jouer les tours de promotion et de relégation							D								P				7.2
123 Définition de la taille de la ligue et du mode de promotion/relégation au sein des ligues du Sport Espoir et Amateur							D								P				7.2
124 Stratégie du Sport Espoir et Amateur				C			A	C				D			P				7.2
125 Stratégie du Sport féminin				C			A		A		D				P				7.2
126 Stratégie concernant les coaches et les formateurs (sections Sport Espoir, Sport Amateur et Sport féminin)				C			A	C	A		D				P				7.2
125 Stratégie concernant les arbitres (sections Sport Espoir, Sport Amateur et Sport féminin)				C			A		A	C	D				P				7.2
<b>CT Comité technique</b>																			
126 Elaboration de recommandations et de propositions concernant le développement de la formation de la relève et des championnats de la relève à l'attention du CSE (Label Talent), resp. du CSEA (Label de recrutement)							D	D	P									85.1	
127 Elaboration de recommandations et de propositions concernant le développement de la formation des coaches et des entraîneurs à l'attention du CSE (Label Talent), resp. du CSEA (Label de recrutement)							D	D	P									85.2	
128 Prise de décision sur les objets réservés au CT en vertu des Statuts ou des Règlements de la SIHF ou qui lui sont soumis par le Conseil d'administration								D			P							85.3	
129 Règlement Label Talent	D		A				C		C						P				8.2
130 Règlement Label de recrutement	D		A				C		C						P				8.2
131 Stratégie du Sport d'élite (secteur Promotion des talents)				C			A		C		D				P				8.2
132 Stratégie de la relève (Label Ambition, Label de recrutement et projets de sport populaire)				C			A	C			D				P				8.2
133 Stratégie concernant les coaches et les formateurs (sections promotion des talents et Sport de la relève)				C			A	C			D				P				8.2
<b>CSF Comité du Sport féminin</b>																			
134 Préparation des dossiers du CSEA portant sur des thèmes propres au Sport féminin et éventuellement élaboration de propositions							D		P						P			92.1	

Organe / Comité	AG	ACC	AL	ADRL	AR	ALT	CSE	CSEA	CT	CSF	Off Com	CA	PCA	CN	D	CEO	CEN	Statuts	Règl org.
135 Promulgation de directives concernant le championnat féminin										D					P			92.2	
136 Prise de décision sur les objets réservés au CSF en vertu des Statuts ou des Règlements de la SIHF ou qui lui sont soumis par le Conseil d'administration										D		P						92.3	
137 Règlement de jeu sections Sport Espoir et Amateur et Sport féminin				D				C		C					P				9.2
138 Règlement de jeu, annexes 1 à 4 (Sport Espoir et Amateur et Sport féminin)	D			A				C		C					P				9.2
139 Règlement ordre et sécurité Sport Espoir et Amateur et Sport féminin				D				C		C					P				9.2
140 Règlement juridique, annexe 2 (Sport féminin)	D			A				C		C					P				9.2
141 Règlement de publicité, annexe 2 (Sport féminin)				D				C		C		A			P				9.2
142 Fixation des rémunérations du Comité du Sport Espoir et Amateur et du Comité du Sport féminin				D						C					P				9.2
143 Fixation de la rémunération des arbitres dans le Sport féminin				R						D	A				P				9.2
144 Définition du nombre de joueuses de nationalité étrangère autorisées à jouer dans les ligues du Sport féminin								R		D					P				9.2
145 Définition du calendrier des matchs pour les ligues du Sport féminin								R		D					P				9.2
146 Définition de la taille des ligues et du mode de promotion/relegation au sein des ligues du Sport féminin								R		D					P				9.2
147 Adoption de dispositions particulières en cas de relégation volontaire/de retrait et prise de décision sur l'autorisation de participer à des matchs de finale pour des équipes reléguées volontairement en ligue inférieure lors de la précédente ou de la pénultième saison								R		D					P				9.2
148 Décision sur l'admission d'équipes étrangères dans les ligues du Sport féminin								R		D					P				9.2
149 Définition de la politique de convocation et de l'organisation du calendrier pour les équipes de sélection										D					P				9.2
150 Stratégie du Sport féminin (y c. Label du Sport féminin)				C				A		A		D			P				9.2
151 Stratégie concernant les coaches et les formateurs (section Sport féminin)				C				A		A		D			P				9.2
152 Stratégie concernant les arbitres (section Sport féminin)				C				A		A	C	D			P				9.2
																			9.2
<b>OffCom Officiating Committee</b>																			
153 Préparation des dossiers de l'AL et de l'ADRL portant sur les arbitres et éventuellement élaboration de propositions				D	D						P				D				92.1
154 Promulgation de directives concernant les arbitres											D				P				92.2
155 Prise de décision sur les objets réservés à l'OffCom en vertu des Statuts ou des Règlements de la SIHF ou qui lui sont soumis par le Conseil d'administration											D	P							92.3
156 Définition du domaine de l'arbitrage pour la NL et la SL et les ligues U20-Elit et U17-Elit, y c. la rémunération des arbitres				R				D			A				P				10.2
157 Fixation des rémunérations des arbitres pour le Sport Espoir et Amateur					R				D		A				P				10.2
158 Fixation des rémunérations des arbitres pour le Sport féminin					R					D	A				P				10.2
159 Stratégie concernant les arbitres				C	C			A	A	A	C	D			P				10.2
<b>CA Conseil d'administration</b>																			
160 Direction suprême de la SIHF et surveillance de la Direction ; représente la SIHF à l'extérieur ; prise de décision sur toute affaire qui, selon la loi, les Statuts ou les Règlements, n'est pas du ressort d'un autre organe												D							28.1
161 Direction suprême de la SIHF et émission des directives nécessaires												D							28.2
162 Exécution des décisions de l'Assemblée générale												D							28.3
163 Admission de membres à la SIHF												D							28.3
164 Election du Conseil d'administration et de la Direction opérationnelle des sociétés affiliées à la SIHF												D			P				28.3
165 Définition de l'organisation et établissement d'un Règlement d'organisation ou d'autres règlements, dont l'édition n'est pas explicitement réservée à un autre organe												D			P				28.3
166 Promulgation d'un Règlement financier	P											D			P				28.3
167 Définition des orientations en matière de comptabilité, de contrôle financier, de planification financière et de gestion des risques	P											D			P				28.3
168 Nomination et révocation des personnes chargées de la gestion des affaires et de la représentation, en particulier du CEO et des autres membres de la Direction, et définition des règles régissant le droit de signature												D		P					28.3

Organe / Comité	AG	ACC	AL	ADRI	AR	ALT	CSE	CSEA	CT	CSF	Off Com	CA	PCA	CN	D	CEO	CEN	Statuts	Règl. org.
169 Haute surveillance des personnes chargées de la gestion opérationnelle des affaires, notamment en ce qui concerne le respect de la loi, des Statuts, des Règlements et des Directives dans le cadre de la compliance												D						28.3	
170 Election et révocation du head coach des équipes nationales A masculine et féminine et du head coach de l'équipe nationale U20 messieurs												D			P		C	28.3	
171 Etablissement du rapport de gestion (comptes annuels, rapport annuel et, le cas échéant, comptes consolidés) et préparation de l'Assemblée générale												D			P			28.3	
172 Fourniture régulière aux membres et autres parties prenantes d'informations relatives à l'allocation des moyens disponibles												D			P			28.3	
173 Si nécessaire, arbitrage entre les domaines Sport d'élite et Sport Espoir et Amateur				P	P							D			P			28.3	
174 Approbation préalable de toutes les affaires menées par les membres du Conseil d'administration et les membres de la Direction dans le domaine du hockey sur glace qui n'appartiennent pas aux tâches centrales de ces personnes au sein de la SIHF. Cette disposition s'applique notamment aux activités concurrentes et à l'acceptation d'avantages ou d'indemnités pour soi ou des personnes proches												D			P			28.3	
175 Analyse de la performance du Conseil d'administration et entretien annuel concernant la performance de ses membres												D						28.3	
176 Modifications d'ordre rédactionnel aux Statuts et à l'ensemble des règlements												D			P			28.6	
177 Règlement d'organisation		I					C	C		C	C	D		I	C	P			11.2
178 Règlement du personnel		I					C	C		C	C	D		I	C	P			11.2
179 Règlement régissant les frais des fonctionnaires		I					C	C		C	C	D		I	C	P			11.2
180 Règlement régissant les frais des collaborateurs (en général et collaborateurs à fonction dirigeante)		I					C	C		C	C	D		I	C	P			11.2
181 Règlement des entraîneurs							C	C		C	C	D			P				11.2
182 Règlement de publicité							C	C		C	C	D			I	P			11.2
183 Fixation des rémunérations de l'Assemblée générale, de l'Assemblée de la Ligue, des délégués du Sport Espoir et Amateur, des Assemblées régionales et de la Direction												D							11.2
184 Approbation du budget de la SIHF et des sociétés affiliées		A					C	C		C	C	D			P	P			11.2
185 Approbation des coûts pour les charges des postes non budgétisés > CHF 100'000		I										D				P			11.2
186 Compétence de transfert budgétaire > CHF 100'000												D				P			11.2
187 Conclusion de contrats à durée déterminée de plusieurs années > CHF 100'000												D				P			11.2
188 Elaboration des planifications prévisionnelles (par ex. en cas de pandémie) et adoption de ces dernières de manière contraignante pour la SIHF		I										D			P	P			11.2
189 Définition des critères pour l'élection/la révocation de membres												D		P					11.2
<b>PCA Président du Conseil d'administration</b>																			
190 Préparation et présidence des séances du Conseil d'administration de surveillance de la mise en œuvre des décisions													D						12.1
191 Interlocuteur du CEO et du CFO (les interlocuteurs premiers des autres membres de la Direction au niveau du CA sont les deux Vice-présidents du Conseil d'administration)													D						12.1
<b>CN Comité de nomination</b>																			
192 Assistance au Conseil d'administration dans toutes les questions relatives au personnel relevant de son domaine de compétences, notamment la sélection et l'évaluation de candidats pour la Direction et les comités du Conseil d'administration												D		P		C			13.2
193 Définition des conditions d'engagement du CEO et des membres de la Direction												I		D		C			13.2
194 Convention d'objectifs avec le CEO, y c. contrôle des objectifs et évaluation du CEO												I		D		P			13.2
<b>D Direction</b>																			
195 Consultation de tous les règlements																C			14.4
196 Préparation et mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration, de l'Assemblée de la Ligue, de l'Assemblée des délégués de la Regio League et des comités																P			14.4
197 Elaboration, développement et contrôle des stratégies sportives et des stratégies commerciales																P			14.4

Organe / Comité	AG	ACC	AL	ADRI	AR	ALT	CSE	CSEA	CT	CSF	Off Com	CA	PCA	CN	D	CEO	CEN	Statuts	Règl org.
198 Soumission de propositions à l'attention du Conseil d'administration portant sur l'élection et la révocation des head coaches des équipes nationales A masculine et féminine et du head coach de l'équipe nationale U20 messieurs			I				I					D			P		C		14.4
199 Election et révocation des membres des membres de l'Officiating Committee											P				D				14.4
200 Election et révocation des membres du Medical Committee															D				14.4
201 Création et fermeture de filiales			I	I	I							A			D				14.4
202 Acquisition, cession et nantissement de participations à d'autres sociétés			I	I	I							A			D				14.4
203 Acquisition ou cession d'entreprises ou de parties d'entreprises			I	I	I							A			D				14.4
204 Toute opération de change, d'emprunt, de mise en gage, d'octroi de prêts, de constitution de garanties, d'octroi de cautionnement et toute autre affaire présentant des risques particuliers			I									A			D				14.4
																			14.4
																			14.4
<b>MD Membres de la Direction</b>																			14.4
205 Réalisation des objectifs stratégiques, opérationnels et quantitatifs fixés dans le cadre de leur domaine de responsabilité															D	I			14.4
206 Développement de leur propre domaine de responsabilité aux niveaux sportif et commercial ; réalisation de projets si nécessaire (projets propres ou sur mandat du CA/de la D)															D	C			14.4
207 Etablissement et surveillance d'une structure de direction et d'organisation correspondant aux besoins des différents domaines, en respectant le principe de délégation et de compétences															D	I			14.4
208 Représentation des intérêts de leur domaine d'activité, respectivement des divisions y relatives envers les autres divisions et des organes supérieurs															D	I			14.4
209 Etablissement du budget et responsabilité budgétaire pour leur domaine d'activité															D	I			14.4
210 Approbation des coûts pour les charges des postes non budgétisés <= CHF 50'000															D	A			14.4
211 Compétence de transfert budgétaire <= CHF 50'000															D	I			14.4
212 Comptes rendus réguliers sur la marche des affaires à l'attention du CEO à l'occasion des séances de la Direction															D	I			14.4
213 Reporting général régulier des membres de la Direction aux Comités qu'ils dirigent							I	I	I	I	I				D	I	I		14.4
214 Pouvoir d'instruction administratif sur les collaborateurs directement subordonnés															D	I			14.4
215 Mise en œuvre des stratégies dans leurs domaines de responsabilité respectifs (fixation des priorités, allocation des ressources)															D	C			14.4
<b>CEO Chief Executive Officer</b>																			
216 Réalisation des objectifs stratégiques et définition des principaux axes opérationnels et des priorités ainsi que mise à disposition des ressources matérielles et personnelles nécessaires à cet effet												I			P	D			15.3
217 Direction, supervision et coordination des autres membres de la Direction																D			15.3
218 Information régulière à l'attention du Conseil d'administration sur la marche générale des affaires ; le CEO peut déléguer cette tâche à d'autres membres de la Direction												I	I			D			15.3
219 Direction de tous les domaines commerciaux qui ne sont pas attribués à un autre membre de la Direction ; la direction de ces domaines commerciaux peut être déléguée à d'autres membres dirigeants, qui portent ordinairement le titre de « Responsable du département XY »/« Head of XY »																D			15.3
220 Développement du positionnement du produit Swiss Ice Hockey																D			15.3
221 Représentation et défense des intérêts de la Swiss Ice Hockey Federation à l'extérieur. Le CEO peut déléguer une partie des travaux de relations publiques																D			15.3
222 Représentation de la SIHF auprès des deux organisations faitières Swiss Olympic et IIHF. Le CEO peut déléguer certains travaux effectués au sein des associations faitières à d'autres membres de la Direction																D			15.3

